

Séjour en GÎTE en HAUTE LOIRE

MALVIERES GITE LE CHAMP



**Du Jeudi 25 Mai 2017
au Dimanche 28 Mai 2017**

Séjour en dortoir

PROGRAMME DE RANDONNEE organisé par les participants
Heure de départ du Jeudi de St GERMAIN à fixer par les participants (vers 7 heures)
Rassemblement au gîte vers les 11 heures

Afin d'organiser les réservations, vu les demandes en cette période, il faut connaître rapidement les participants. Pour cette raison, les personnes intéressées doivent répondre au plus vite pour leurs participations.

CO VOITURAGE pour diminuer les frais de transport

Prévoir le pique nique pour le 1er jour. Les autres achats (repas) se feront sur place.

Prévoir sac de couchage et habit de pluie et de rechange. Pour les soirs, boules, cartes et chants.

INSCRIPTION : dès aujourd'hui (versement de la réservation déjà fait), normalement les places sont vite réservées
Nombre de places limité pour ce gîte : couchage 17 personnes, les premiers inscrits seront retenus.
chèques vacances non acceptés

RESERVATION : Inscription pour réservation : chèque de réservation de 50 euros par personne à l'ordre du club et normalement encaissé.
Prix fixé en fonction du type d'hébergement (estimatif entre 150 et 200 euros), selon nombre de personnes par chambre.
Prévoir mode de règlement pour régler final, soit au CLUB par chèque soit au GÎTE (Espèces, chèques et cartes selon possibilité du gîte)
Réservation effective avec le retour du coupon d'inscription dûment complété et de son règlement.
Les frais de covoiturage, les repas de midi (pique nique en commun) sont en supplément.

Pour faciliter la gestion des inscriptions et connaître le suivi de votre inscription (participation validée en fonction du nombre de places) et savoir si votre participation est retenue. Essayez au maximum de vous faire inscrire lors des réunions permanentes.

CONDITIONS : Votre inscription ne sera validée qu'après réception de son règlement, aucun remboursement ne sera effectué après les réservations. Veuillez adresser un chèque par organisation. L'inscription sera acquise au club, si vous ne vous présentez pas le jour du départ. Si désistement après inscription et jusqu'au jour du départ, l'acompte sera encaissé, sauf si celui qui annule retrouve un remplaçant.

ANNULATION : En cas d'annulation de votre participation, de votre fait, quel qu'en soit l'objet, aucun report et remboursement ne seront possibles (sauf cas de force majeure, dûment justifié au club le plus rapidement).

Aucun remboursement sera effectué si présence non effective le jour du départ

Le club se réserve le droit de modifier le règlement et les conditions de participation à la suite d'évènements imprévus et indépendants de sa volonté.
Chaque participant doit respecter le règlement interne du club concernant l'organisation des sorties pédestres et d'inscription.

Confirmation d'inscription validée lors de la réunion précédant la sortie.

Informations complémentaires données lors des réunions mensuelles.

ADHEREZ au club des Grisemottes pour participer

Pour toutes les sorties, la licence FFRP est nécessaire (assurance). Il est impératif de l'avoir sur soi.

Envoi des réservations : Les GRISEMOTTES 180 chemin du moulin 69210 ST GERMAIN NUELLES

Mlle, Mme, Mr, NOM :	Prénom :
Adresse complète : Rue :	Ville :
Code Postal :	Date de Naissance : ___/___/___
N° de Téléphone :	Adresse MAIL :@.....
Vos numéros de LICENCES FFRP : _____ (validité de l'année en cours)	
Nombre d'inscription : ___/___	
Déplacement : Prenez vous votre voiture personnelle (co voiturage) OUI /___/ NON /___/	MONTANT : _____ euros
chèque à l'ordre du club pédestre LES GRISEMOTTES	
Je (Nous) déclare(ons) que tous les participants inscrits sur le feuillet sont aptes à la pratique de la randonnée et acceptent d'effectuer le déplacement le séjour et les randonnées sous leur seule et entière responsabilité. De plus, je (nous) accepte(ons) les conditions d'organisation et d'inscription.	
fait à :, le	
Signature : <input type="text"/>	Séjour MALVIERES ASCENSION 2017

Sous réserve d'organisation (chèque retourné en cas d'annulation) - Un chèque par organisation